

**Relevé de conclusions  
Mardi 2 octobre 2007**

**Co-Présidents**: Rémy LANDAIS ; Caroline ROBUCHON PAIN

**Membres** : Claude ALBERGE ; Françoise BILLY ; Solange CHARLOT ; Elsie COLAS ; Marie-Noëlle DEHAY ; Jean DELRIEU ; Liliane DUBIN ; Dominique GRUGET ; Alain HENRION ; Nicole IZORE HOUCHE ; Pascal LEFEVRE ; Annie LEQUILBEC ; Alain METAYER ; Rose Marie NIETO ; David OLIVIER ; Jean Pierre OLIVIER ; René PAPET ; Monique PETORIN ; Bernard POLY ; Yannick PRUNIER ; Daniel ROUYEZ ; Florent SIMONNET ; Claude STEPHAN ; Marc THEBAULT.

**Service Vie Participative** : Anne-Cécile RESCOURIO

**Excusé(e)s** : Cyril CAFFIAUX ; Patricia FUSTER  
Public : 40 personnes environ

**Intervenants** :

- Elisabeth MAILLARD, Vice présidente de la Communauté d'Agglomération Niortaise, chargée
- Jean Louis BUSSONNAIS, Directeur de la Réglementation à la Ville de Niort

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- Point sur le déplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Rue de Cholette : Point sur l'avancée de l'étude
- Point sur l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme
- Questions et infos diverses

**Financement voté lors de la séance :**

↳ Accord du conseil de quartier pour le financement des travaux liés à l'installation d'un grillage le long du parc des Sablières ; coût : 10 000 euros

### **Ouverture de séance**

Les co-présidents demandent au conseil de quartier ainsi qu'à l'assistance de respecter une minute de silence à la mémoire de Gérard VAILLANT, membre du conseil de quartier disparu cet été.

Rémy LANDAIS s'excuse auprès des personnes présentes pour le changement du lieu de la réunion qui devait se dérouler à la Maison de quartier de Cholette et fait part de son mécontentement à l'égard du Centre Socio Culturel Nord auprès de qui la salle avait été réservée.

En effet bien qu'une réservation téléphonique puis écrite ait été formulée le 21 juillet par le service Vie participative, un changement est intervenu le 27 septembre.

### **1/ VALIDATION DU COMPTE RENDU :**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2/ Point sur le déplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage**

Une réunion publique s'est tenue le 11 juillet dernier pour expliquer aux riverains le choix de l'emplacement provisoire de l'aire d'accueil des gens du voyage.

La création d'une aire d'accueil temporaire des gens du voyage est nécessaire en raison des travaux de réhabilitation (remise aux normes) de l'aire d'accueil actuelle. La nouvelle aire comprendra 18 emplacements.

Les travaux sont prévus pour une durée de 9 mois.

La réhabilitation de l'aire d'accueil de la Mineraie sera comparable à ce qui a été fait pour celle de Noron où on ne relève plus de problème de dégradation et de cohabitation avec les riverains.

Les gens du voyage se sont appropriés des équipements davantage individualisés qu'auparavant.

Suite à une rencontre entre l'APAS (Agence de Prévention, Assistance et Sécurisation), la Direction de la Réglementation et les gens du voyage, il s'est avéré plus judicieux d'installer l'aire provisoire près du centre de tir (entre l'aire actuelle et la rue de la Mineraie).

Ce déplacement a nécessité quelques petits travaux comme l'installation d'un bureau pour l'APAS, la pose de sanitaires et les branchements en eau et électricité.

Par ailleurs la CAN (Communauté d'Agglomération Niortaise) a procédé à l'étalement de tout venant pour remédier à d'éventuels problèmes de boue en cas de pluie.

Les riverains présents insistent sur les incivilités causées par certains occupants de l'aire d'accueil et expriment leur sentiment d'insécurité lié aux tirs à la carabine à proximité des habitations.

Plusieurs personnes se portent volontaires pour constituer un groupe de suivi : Daniel ROUYEZ, Solange CHARLOT et Jean DELRIEU pour le conseil de quartier Monsieur PUAUD, Monsieur MARTIN, Monsieur GAUTHIER ainsi que Messieurs BOUTET et CHARLOT

Il est convenu d'organiser une visite du chantier avec les gens du voyage, d'ici la fin du mois d'octobre.

Des riverains de la rue Amédée Bollée souhaitent que des poubelles soient installées sur le terrain situé près de la rue du Maréchal Leclerc.

Par ailleurs le groupe de suivi est invité à réfléchir d'ores et déjà sur un projet d'aménagement de ce terrain pour éviter toute occupation par des personnes non autorisées.

### **3/ Point sur l'avancée de l'étude d'aménagement de la rue de Cholette**

Lors de la dernière présentation de l'avancée de l'étude, quelques riverains du tronçon situé entre la rue du maréchal Leclerc et la rue de l'Herse avaient fait part de plusieurs inquiétudes :

- piste cyclable à double sens avec les piétons
- les emplacements des places de stationnement
- Dangerosité de la ligne droite sur la partie descendante Leclerc/ Chaim Soutine
- Sortie et entrée dangereuse pour les riverains de la voie coté Nord

Le cabinet d'étude propose donc désormais de réduire légèrement la largeur du mail central, le stationnement est intégré sur la partie trottoirs (coté impair) et la courbe est déviée pour casser l'impression de ligne droite qui favorise la vitesse.

Le stationnement est amélioré au niveau des serres : 18 places prévues.

Une réunion avec les concessionnaires est programmée semaine 41 pour s'assurer des possibilités envisagées.

Les travaux devraient débuter en début d'année 2008

### **4/ Point sur l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme**

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le conseil Municipal le 21 septembre dernier. Préalablement, une enquête publique s'est tenue du 11 juin au 13 juillet 2007.

Le comité de quartier du Moulin à Vent a soulevé la question relative à « la réalisation d'une voie de liaison préalable à toute urbanisation »

Réponse du commissaire enquêteur : « les orientations d'aménagement prévoient, dans ce quartier une voie structurante de 15 à 18 m, avec franchissement de la ligne SNCF, permettant d'assurer la desserte de l'extension du quartier et la circulation inter quartiers en remplacement de celle passant par la rue des Justices et du Moulin à Vent. Cette voie ne saurait se substituer à la voie de contournement Nord inscrite au PLU et devant être réalisée dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (PDU). Donc pour les zones importantes telles que le secteur des Brizeaux/ Moulin à Vent, la nécessité de réalisation de voies structurantes est une condition préalable à toute opération de construction. »

Concernant le développement du quartier Brizeaux / Moulin à Vent un additif rédigé par le service urbanisme précise que :

« Le quartier des Brizeaux a été initié par une ZAC (Zone d'Activités Commerciales) où l'ensemble des équipements ont anticipé la venue des constructions à usage d'habitation. C'est ainsi que l'école, le centre de loisirs, la ludothèque, le forum commercial, puis ensuite la maison de retraite ainsi que la mairie de quartier ont été construits et aménagés au rythme des constructions et des besoins des habitants. L'école a fait l'objet de plusieurs agrandissements et redéploiement dans les bâtiments existants.

Ces équipements sont encore susceptibles d'évoluer sur le site car les terrains et les bâtiments peuvent permettre des extensions voir le redéploiement d'activités sur d'autres quartiers.

- il est envisagé de déplacer la ludothèque sur le quartier de Souché (Espace du Lambon) permettant de ce fait d'accueillir de nouvelles classes dans les locaux existants.
- Le forum commercial est certes en perte d'activité mais l'arrêt du développement du quartier ne va contribuer à améliorer la situation.
- Dans l'attente, les espaces commerciaux qui ne trouvent pas preneurs pourraient être utilisés par les associations.
- La Maison de quartier peut être également agrandie sur le site sans réservation d'espace supplémentaire. »

L'intégralité du rapport d'enquête publique est disponible au service Vie Participative.

## **5/ Questions et informations diverses**

- ① Demande d'un riverain du parc des sablières dont la propriété jouxte le parc concernant la pose d'un grillage le long de sa propriété . En effet ce riverain subit régulièrement des dégradations (jets de canettes, grillage abîmé, vols) perpétrées par un groupe de jeunes. Proposition de financement de l'aménagement au conseil de quartier.

↳ sur ce chantier 2 entreprises devront intervenir : le maçon pour déblayer le mur en pierres et le serrurier pour le grillage. Le montant des travaux s'élève à 10 000 euros. Le financement est proposé au Conseil de quartier

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 22

- ② **Informations relatives à la commission environnement et espaces Verts**

### ***Quartier de Cholette : Problèmes liés à des plantations d'arbres***

Une vingtaine d'arbres situés dans les rues Cendrars, Bernanos, Carco, Hemingway, Epinettes, et de l'Herse ont été plantés trop près des habitations.

Aujourd'hui, les racines se sont développées et sont trop rapprochées des habitations, engendrant des dégradations notamment sur les murs de clôture des riverains.

A la demande de la compagnie d'assurance qui indemnise les riverains concernés, la Ville devra donc procéder à l'abattage des arbres concernés.

L'abattage de 11 arbres en 2000 dans les mêmes circonstances avait déjà suscité un grand mécontentement de la part des riverains.

Le conseil de quartier rencontrera les riverains.

### ***Visite des impasses du quartier Nord***

Lors du conseil de quartier du 22 mai des techniciens de la régie des déchets ménagers (CAN) étaient venus présenter les nouveaux dispositifs de collecte qui visent à la sécurisation des collectes.

Monsieur DELRIEU, membre de la commission environnement et Espaces verts a visité l'ensemble des impasses du quartier accompagné de l'adjoint au directeur de la régie des déchets et d'un chef d'équipe afin d'inventorier les impasses réellement problématiques.

4 impasses (sur les 80 que compte le quartier) devront faire l'objet d'une attention particulière, en concertation avec les riverains. Il s'agit de l'impasses de la Turbine, Tuilerie, Chemin de Gayolles et chemin de Chatreuil.

La liste des impasses visitées et les alternatives envisagées peut être consultée auprès du service vie participative ou de la régie des déchets ménagers.

### **③ Informations relatives à la commission communication**

- = *Comité éditorial* : la réunion du 8 octobre est reportée au mois de novembre. Le prochain numéro portera uniquement sur l'assemblée plénière
- = *Une demande de rappel de la réglementation via les magazines d'infos municipales.* (entretien des haies) a été formulée lors de l'assemblée de quartier du mois de juin. Le Vivre à Niort du mois d'octobre y consacre un article.
- = *Fresques* : Les fresques sont terminées et seront toutes présentées à Noron le dimanche 18 novembre lors d'une après midi récréative. Toutefois, l'emplacement

préconisé pour le quartier nord ne convient pas, compte tenu des dimensions de la fresque. Le service des bâtiments étudie les possibilités pour le quartier.

#### **④ Informations relatives à la commission Voirie**

- Rue Amédée Bollée : Une rencontre avec les riverains, qui réclament des aménagements destinés à limiter la vitesse, s'est tenue sur site le 12 juillet (Rémy LANDAIS, Michel GENDREAU, Fabrice DARTAYET et les riverains). L'aménagement proposé en accord avec les riverains est en place depuis le 23 juillet. Des ajustements sont en cours avant la matérialisation définitive

#### **④ Questions diverses**

- Quid du devenir de la bibliothèque du quartier ?
  - ↳ La ludothèque des Brizeaux devrait bientôt déménager (printemps 2008) pour s'installer dans des locaux plus spacieux (à priori à l'Espace du Lambon sur le quartier de Souché.)

Le conseil de quartier a fait savoir qu'il souhaitait vivement que la bibliothèque soit maintenue aux Brizeaux. Cependant, en raison du nombre croissant d'élèves sur le groupe scolaire des Brizeaux, le local actuel ne pourra être maintenu. Aucune décision quant au site n'est arrêtée à ce jour. Plusieurs propositions seront soumises au conseil de quartier pour avis.
- ...et du centre de loisirs ?
  - ↳ Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) est maintenu sur le groupe scolaire, même si les locaux de la biblio/ludothèques sont réquisitionnés dans la perspective d'une ouverture de classe. Le groupe scolaire des Brizeaux est aujourd'hui le plus important de la ville.
- Quand seront posés les jeux dans la cour de l'école des Brizeaux ?
  - ↳ Ils seront posés lors des vacances de la Toussaint
- Quand sera installée la cuisine à la Maison du Quartier Nord ?
  - ↳ Le service étudie les possibilités pour récupérer une cuisine sur un autre site
- Quand est prévue l'ouverture des jeux de l'école Pierre de Coubertin ?
  - ↳ L'ébauche du projet sera proposée lors du prochain conseil d'école.

**Fin de la séance à 22 h 45**